



---

## **Déclaration employeur : Délai prorogé au 30 septembre 2020**

L'article 4 du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus «Covid-19», a reporté le délai maximum de dépôt de la déclaration prévue au paragraphe III de l'article 55 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, jusqu'au 30 septembre 2020.

---

**Source : WMC**